

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE

DU 18 février 2013

L'an deux mille treize, le dix huit février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Colin SUEUR, Maire.



Présents : M. Colin SUEUR, **Maire**, Mme Gabrielle GILBERT, M. Jean-Louis FOUQUE, Mme Anne-Marie MONNET PAPIN, M. Marc POTTIER, Mlle Isabelle CRUCHET, M. Christian DETAYE, Mme Nadine LEFÈVRE, M. Eric GAILLARD, **adjoints au Maire**, Mme Eveline LAYE, M. Michel PILLET, Mme Annie LEMARIÉ, M. Vincent FERCHAUD, Marie-Thérèse LEGRAS, Mme Monique HALUN, M. Benoît SAUSSEY, Mme Chantal DARY, M. Florent LUSTIÈRE, Mme Micheline SEVESTRE, M. Jean-Marc LEPINEY, Mme Pascale SERRA, , Mme Henriette EUDES, M. Frank LEMPERRIÈRE, M. Vincent CIVITA, Mme Josiane LEHARIVEL, M. Jean MARGUERET, Mme Jocelyne DUHAMEL M. Philippe OTHON, conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir : M. Michel MULLER représenté par Mme Chantal DARY.

M. Florent LUSTIÈRE est élu secrétaire.

Le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal est approuvé à l'unanimité sans observation.

Avant d'entamer la séance, Monsieur le maire fait part du souhait du conseil municipal de rendre un hommage à Gisèle Guillemot, citoyenne d'honneur de Colombelles, décédée le 1^{er} février dernier. Monsieur le maire évoque la cérémonie organisée au centre de documentation du Collège Henri Sellier, lequel avait pris le nom de la Résistante. Monsieur le maire donne la parole à Marc POTTIER et précise qu'un instant de recueillement sera ensuite observé.

Monsieur POTTIER brosse le portrait de Gisèle Guillemot : Née en 1922, Gisèle Guillemot vécut son enfance dans la cité ouvrière du Plateau de Colombelles, Mondeville et Giberville. Confrontée aux injustices du système paternaliste de la Société Métallurgique de Normandie, adolescente passionnée de littérature, de poésie et d'écriture, Gisèle Guillemot participe aux mouvements sociaux du Front Populaire et soutient les Républicains espagnols réfugiés à Caen à la fin des années 1930. Dès le début de l'Occupation, résister lui apparaît comme une évidente nécessité. Avec une bande de copains de la cité ouvrière du Plateau, elle couvre de slogans antinazis les murs de sa ville, trafique les motos des soldats allemands, distribue des tracts à la sortie de la SMN. Agent de liaison, combattante de l'Ombre, Gisèle ou « Annick » – son pseudonyme dans la Résistance – devient responsable pour le Calvados du Front Patriotique de la Jeunesse. Elle participe au double déraillement de trains de la Wehrmacht sur la ligne Paris-Cherbourg à Airan, les 16 avril et 1er mai 1942, coups les plus sévères durant toute la Seconde Guerre mondiale portés par la Résistance en France aux soldats d'occupation. Les représailles sont terribles. Arrêtée par la Gestapo le 9 avril 1943, emprisonnée à Caen puis transférée à Fresnes, elle est jugée par le Tribunal Spécial de Lübeck et condamnée à mort le 13 juillet 1943 avec Edmonde Robert, institutrice à Airan et quatorze compagnons qui seront fusillés au Mont Valérien. Classée Nacht und Nebel, « Nuit et Brouillard », avec Edmonde elle est déportée en Allemagne vers les prisons de Lübeck et Cottbus, au cours d'un terrible périple ferroviaire de 89 jours à travers l'Allemagne et la Pologne en passant par Dantzig. A l'automne 1944, elle est transférée au camp de Ravensbrück puis, en mars 1945, à Mathausen où elle est enfin libérée le 20 avril 1945 par la Croix Rouge Internationale. Après guerre, de retour en Normandie, confrontée à la disparition de ses camarades de Résistance assassinés par les Nazis, en proie à l'incompréhension du plus grand nombre pour entendre et comprendre à l'époque la Déportation, elle part vivre à Paris. Elle poursuit son engagement politique avec le Parti communiste français qu'elle quittera par la suite, lutte contre la guerre en Algérie et milite activement au sein de la Fédération Nationale des Déportés Internés et Résistants Patriotes, rédigeant de nombreux articles dans son journal Le Patriote Résistant.

Dès les années 1980, persuadée de l'importance du travail de mémoire et de l'impérieuse nécessité de transmettre les valeurs de la Résistance, Gisèle Guillemot témoigne surtout auprès des jeunes et des scolaires. Elle écrit aussi, notamment « Entre parenthèses – De Colombelles à Mauthausen », récit de ses souvenirs, qui obtient en 2002 le prix de sociologie et d'histoire de l'Académie Française. Une partie de son œuvre poétique Des mots contre l'oubli paraît en 2004 à l'occasion du festival « Les Germinales de Colombelles ». En 2002, Gisèle Guillemot est faite Citoyenne d'Honneur de la ville de Colombelles et le Centre de documentation et d'information du collège Henri Sellier où elle fut élève avant guerre est baptisé de son nom en 2003. Tout au long de sa vie, femme engagée et de conviction, Gisèle Guillemot était une des dernières grandes figures féminines de la Résistance et de la Déportation. Commandeur de la Légion d'Honneur, Gisèle Guillemot incarnait dans sa vie, ses propos et ses écrits l'esprit de Résistance, qu'elle conjugait toujours au présent.

Le conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de Gisèle Guillemot.

Monsieur le maire évoque la situation de la société NXP installée à Colombelles et donne la parole à Monsieur PILLET.

Monsieur PILLET indique que 200 personnes étaient aujourd'hui réunies et, qu'à l'heure actuelle, 80 emplois sont menacés tandis qu'aucune négociation n'a encore été engagée avec la direction. Dans cette attente, le principe de grève a été voté si cela s'avérait nécessaire. Monsieur PILLET indique qu'il a invité les salariés concernés à assister au conseil municipal de ce soir et transmet leurs remerciements pour cette invitation ainsi que pour le prêt de salles municipales permettant la tenue de réunions syndicales. Monsieur le maire et Monsieur PILLET proposent que le conseil municipal vote une motion de soutien au mouvement des salariés de NXP qui entament une lutte pour sauvegarder leur emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la motion de soutien aux salariés de l'entreprise NXP qui se mobilisent pour faire face à la décision des actionnaires qui exigent des profits supplémentaires alors que l'activité du site est saine sans nécessité de suppression d'emploi pour assurer sa pérennité. Monsieur le maire ajoute que la motion sera envoyée aux services de la préfecture ainsi qu'à la direction d'NXP.

Monsieur le maire donne lecture et commentaires du document de débat d'orientation budgétaire joint et précise que la commission budget se réunira le 18 mars 2013.

Monsieur le maire souligne que les priorités nationales sur la jeunesse télescopent les orientations municipales de Colombelles. Il précise par ailleurs que les charges de fonctionnement de la municipalité sont les conséquences de choix de l'ensemble des élus ayant abouti à la création ou au développement des services à la population (médiathèque, service d'aide à domicile notamment). A contrario, Colombelles est une commune très peu endettée.

En ce qui concerne les recettes, il est important de noter que les recettes fiscales de la ville ont augmenté de 75% depuis 2004 alors que la ville n'a pas une seule fois augmenté les taux d'imposition. Ces évolutions sont liées au dynamisme des bases qui devraient continuer d'augmenter puisque seront bientôt livrés près de trois cents logements. Cette reprise est également palpable dans le privé puisque que le conseil d'administration de Normandie Aménagement a indiqué que de nouveaux chantiers devraient être lancés en cours d'année sur les zones dont elle assure l'aménagement.

Concernant la SIRAC, la cour d'appel du tribunal de Nantes a annoncé que le dossier colombellois sera traité au printemps 2014. Il faudra donc attendre pour espérer percevoir cette recette qui avait été initialement prévue au budget 2012.

Monsieur le maire évoque la question de l'intercommunalité et informe les membres du conseil que la communauté d'agglomération « Caen la mer » souhaite revoir le pacte budgétaire qui la lie aux communes de l'agglomération (chapitre 74 du budget). Cette affaire est à suivre de très près.

Cette année, le report de l'exercice 2012 pour 2013 est de 791 693 €. Monsieur le maire précise que ce report plus faible que les années précédentes montre que la ville investit beaucoup ; il ne s'agit pas aujourd'hui pour Colombelles de capitaliser. On précise par ailleurs que Colombelles, qui n'a jamais souscrit d'emprunts toxiques, peut encore emprunter à des taux très intéressants notamment par le biais des prêts Renouvellement Urbain à 3.5%.

Monsieur le maire s'arrête sur les grands projets d'investissement de la commune. Pour le Mob'urb, la municipalité a travaillé avec l'ESAM, la DRAC, Normandie Aménagement et d'autres partenaires afin de penser des éléments de mobilier urbains innovants ; le financement de ce projet pourra être réparti sur deux exercices. En ce qui concerne le pôle 0/6 ans, le coût a été fixé à 1 million d'euros afin que le projet soit éligible à la DETR mais le cadre budgétaire sera revu à la baisse en travaillant avec la maîtrise d'œuvre.

Monsieur LEMPERRIERE demande à quoi correspond la ligne « Livret A 2014 ».

Monsieur le maire précise qu'il s'agit du taux qui sera indexé au livret A en 2014.

Monsieur MARGUERET fait part des ses réflexions afin d'alimenter le débat. Après le gel des dotations en 2012 et 2013, on peut être pessimiste pour les années 2015 et 2016 sur le plan des recettes. Il y a par ailleurs des dépenses supplémentaires obligatoires comme celles liées à l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce contexte, pour parvenir à l'équilibre, la ville dispose de deux leviers principaux : l'augmentation des impôts – cette voie n'est pas à l'ordre du jour – et la diminution des dépenses. A ce propos, Monsieur MARGUERET évoque la possibilité d'identifier des « niches » comme celle de la taxe sur les emplacements publicitaires ainsi que les recettes issues des droits de mutation qui sont en hausse en 2012. Monsieur MARGUERET souligne la difficulté de cet exercice mais se questionne sur plusieurs points : l'organisation des services municipaux, les transferts de charges étudiés dans le cadre du CLECT, les emplois saisonniers, les contrats de marché et les fournisseurs. Les dotations aux associations locales sont également à questionner ; à ce sujet, monsieur MARGUERET préconise de favoriser les associations les plus impliquées dans la vie colombelloise. Ces économies nécessaires ne remettent néanmoins pas en cause les projets d'investissement qu'il faut maintenir notamment sur le volet de la rénovation urbaine et sociale.

Madame DUMAHEL s'inscrit en faux vis-à-vis des propos de Monsieur MARGUERET ; celle-ci juge qu'il n'est pas souhaitable de faire de « petites économies » et remet en cause le projet de pôle 0/6 ans qui représente un million d'euros. Selon elle, il est impensable de toucher aux charges de fonctionnement. Madame DUMAHEL fait ensuite part au conseil de la contribution des élus de « Colombelles pour tous » :

« Nous venons de voir les perspectives budgétaires 2013

Compte tenu :

1 Des baisses de dotation d'état.

2 De la création d'un poste au minimum d'éducateur en vue de la mise en place d'une classe passerelle.

3 De la vente prévue de l'immeuble de la Poste, ou sa valeur en emprunt.

4 De l'incidence financière de la réforme des rythmes scolaires.

5 Du doute qui pèse quant à la subvention annoncée.

Notre Groupe s'opposera à ce projet, et à son financement (Hormis la demande de subvention).

Il nous semble important au jour d'aujourd'hui, ou la Ville évolue, quant aux constructions à réaliser.

Il ne s'agit pas de faire pour « défaire ».

Les Enfants ne sont pas des « pions » que l'on place et concentre dans un ensemble, même étudié, dont on ne connaît pas le contenu.

Depuis de nombreuses années, notre Commune veille à l'entretien et au suivi de toutes les écoles, et celles-ci sont fiables.

Alors pourquoi modifier ce qui fonctionne, occasionner de longs déplacements à de nombreuses Familles avec de jeunes Enfants ?

Tout en gardant bien à l'esprit que si une classe doit fermer pour un nombre insuffisant d'Enfants, elle fermera, et qu'importe le lieu et le contexte de cette classe.

Et pour répondre aux déclarations faites lundi dernier, entre « ne rien faire ou accepter », il existe un juste milieu.

Colombelles a toutes les structures pour accueillir de nouveaux Arrivants : 2 écoles maternelles et primaires, une piscine, une médiathèque, un centre socioculturel, des associations locales, et aussi pour l'instant un collège qu'il faut à tout prix garder, afin de ne voir partir nos élèves vers les écoles privées, ou les communes voisines.

Alors, pourquoi détruire un patrimoine existant ?

Si vous êtes prêts à investir des milliers d'euros dans de nouveaux projets, utilisons les afin d'améliorer les « contenus, et non pas les contenants »

Monsieur le maire précise que « les contenus » relèvent de la section de fonctionnement qui ne répond pas aux mêmes règles que celle d'investissement, la bascule de crédits n'est donc pas possible de même que l'obtention de cofinancements.

Madame CRUCHET souligne que l'augmentation du budget de personnel est à mettre en lien avec le développement des services municipaux. Les emplois d'avenir vont par ailleurs coûter de l'argent mais la décision d'engager Colombelles dans ce dispositif a été prise unanimement. Madame CRUCHET indique que le groupe des communistes votera la demande de subvention DETR uniquement pour permettre des travaux qui seront profitables à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Madame CRUCHET fait ensuite lecture de la contribution des élus communistes :

« Les élus communistes et républicains vont voter la demande de subvention auprès de l'État, ce soir.

Pourquoi ? Parce que nous sommes en accord avec la mise en place du dispositif passerelle pour les élèves de 2 ans pour lesquels ce dispositif serait nécessaire.

Parce que nous sommes conscients que ce dispositif ne verra le jour à la rentrée 2013 que s'il est accompagné du regroupement des écoles maternelles pour ne pas utiliser le mot fusion ! (suite aux propos tenus par le DASEN), mercredi dernier, entre autres.

Parce que nous sommes convaincus que la réforme des rythmes scolaires, avec laquelle nous sommes **globalement** d'accord, ne pourra se décliner qu' « avec de nouveaux locaux », afin qu'elle ait lieu dans les meilleures conditions possibles !

Certes, **les locaux ne feront pas tout**, le taux d'encadrement et la formation du personnel d'encadrement seront eux aussi déterminants pour que les activités péri- scolaires soient réellement éducatives.

Pour autant, nous tenons à émettre **des réserves** quant à la mise en application du plan si cette subvention n'était pas accordée dans son intégralité et nous réservons le droit de ne pas voter les emprunts nécessaires à cette mise en application si ceux-ci devaient dépasser le taux de la TVA.

Nous continuons de penser que le regroupement des écoles maternelles n'est pas la solution à la mixité sociale, et **hélas pas forcément à la mixité scolaire** (car elle ne garantit pas la scolarisation des élèves de Colombelles tant que la loi (nationale) sur la carte scolaire n'aura pas été modifiée), pensons que des écoles de proximité facilitent la vie des familles sans moyen de locomotion, et que de petites structures sont mieux adaptées aux petits !

Nous espérons que ce regroupement ne se traduira pas par une école maternelle de + de 250 élèves !

Nous sommes également très attachés à la pérennisation du collège Henri Sellier mais ne voyons pas vraiment en quoi la classe passerelle de la rentrée 2013 ou le regroupement des écoles maternelles à la rentrée 2014 interfèrera sur la rentrée 2016 du collège !

Nous n'acceptons pas les propos : « rien ne serait pire que de rester en l'état » quand ils ne mettent en cause que des solutions locales, au niveau des écoles !

Ces propos ne peuvent qu'inciter les parents à ne pas mettre leurs enfants dans les écoles de Colombelles ! Surtout quand la carte scolaire (nationale et départementale) les y autorise !

Certes, on ne cesse de dire que ce sont les assises de l'éducation, + que celles de l'école mais les parties visibles de la transformation sont bien celles des écoles ! »

Madame SEVESTRE demande à ce qu'une réunion d'information des parents soit organisée.

Monsieur le maire répond qu'il prévoit bien d'organiser une telle réunion mais ajoute qu'il souhaite faire les choses dans le bon ordre. En effet, la mairie doit être prête à répondre à toutes les questions des parents notamment au sujet des nouveaux rythmes scolaires. Monsieur SUEUR souhaite tenir une réunion « préparée et rassurante pour les colombellois ».

Monsieur LUSTIERE fait état de sa rencontre avec le directeur du nouveau pôle éducatif d'Hérouville-Saint-Clair. Ce pôle qui réunit, entre autre, une école maternelle, une école élémentaire et une crèche, ressemble un peu au projet de pôle 0/6 ans de Colombelles. Ainsi, une visite est organisée le lundi 11 mars pour un groupe de sept personnes.

Monsieur le maire remercie Monsieur LUSTIERE pour son initiative et indique qu'il se rendra à cette visite.

Monsieur POTTIER s'exprime au sujet du budget et rappelle que Colombelles possède un très faible taux d'endettement malgré les emprunts qui ont été contractés. Avec le climat économique morose que nous connaissons, la ville continue d'innover et d'expérimenter par le biais d'investissements qui en « valent le coup » comme la médiathèque ou le gymnase du Plateau. Aujourd'hui, le sujet scolaire doit être traité ; des réflexions ont été menées en profondeur dans le cadre des assises et le projet de pôle 0/6 ans est un élément clé notamment pour les questions de mixité sociale et de pérennisation du collège Henri Sellier. Concernant les rythmes scolaires, Monsieur POTTIER souhaite que la ville se donne les moyens de faire des activités périscolaires de qualité. Enfin, au lendemain de l'acte III des assises, il est temps de se lancer dans un travail de communication auprès de la population.

Monsieur CIVITA émet plusieurs remarques : la ville de Colombelles a des charges de fonctionnement 30% plus élevées que des communes de même strate ; or, il n'existe aucun plan d'économie. Par ailleurs, Colombelles a voté l'exonération des impôts fonciers pour l'ESH le Foyer Normand, c'est une manne de ressources que nous avons perdu. La renégociation des emprunts de la ville notamment sur les travaux d'extension de la mairie est souhaitable. Enfin, Monsieur CIVITA préconise d'arrêter d'accroître le personnel de la commune.

Monsieur SAUSSEY questionne sur les mécanismes d'avance et de remboursement de la TVA.

Monsieur le maire indique que la ville récupère le montant de TVA de ses projets l'année suivante par le mécanisme de la FC TVA. L'idée est d'emprunter sur un montant voisin de la part de la TVA afin de pouvoir réinvestir les sommes remboursée par la suite.

Monsieur SAUSSEY fait part de sa confiance car les projets colombellois ont toujours été financièrement initialement très bien conçus alors que les exemples inverses sont nombreux dans l'agglomération. Monsieur SAUSSEY revient par ailleurs sur les propos de Monsieur MARGUERET et trouve pertinent de regarder les subventions versées aux associations.

Madame CRUCHET exprime ses craintes vis-à-vis de la génération de fonctionnement qu'entraîneront les actuels projets d'investissement : même si l'on a des ressources, sera-t-on capable de faire la soudure ? Madame CRUCHET estime que nous faisons preuve de trop de précipitation, cela ne veut pas dire que les projets sont inintéressants.

Monsieur le maire fait la distinction entre deux choses : la situation budgétaire générale de la commune d'une part, et les questions soulevées par Les assises et Les rythmes scolaires d'autre part. Sur le deuxième point, il serait dommage que les débats tenus dans le cadre des assises ne débouchent sur rien. En ce qui concerne la taxe publicitaire, Monsieur le maire rappelle que Colombelles fait appel à un cabinet extérieur pour recenser les éventuels supports présents sur le territoire. Néanmoins, il n'est pas réaliste de prendre exemple sur Mondeville car Colombelles ne dispose pas du même appareil commercial que sa voisine. Par ailleurs, cette question nécessiterait un positionnement politique des élus vis-à-vis de la publicité et sa taxation ; des choix seront prochainement proposés.

Monsieur le maire indique que les renégociations d'emprunt ont déjà effectuées mais invite Monsieur CIVITA à faire part de ses conseils avisés. Enfin, Monsieur la maire souligne que Colombelles n'investit pas pour le plaisir d'investir. Ce débat au sujet du pôle 0/6 ans en rappelle d'autres déjà connu au sein du conseil municipal, notamment le débat ayant précédé le choix de la ville de se lancer dans une opération ANRU ou celui d'achats d'actions de l'ESH Foyer Normand pour en assurer la gouvernance, choix que personne ne regrette aujourd'hui.

Monsieur DETAYE estime que le débat est contradictoire. A l'heure où nous parlons d'économies de dépense, le pôle 0/6 ans est contesté alors qu'il pourrait permettre de limiter les dépenses de fonctionnement.

Madame DUHAMEL précise qu'elle ne parle pas d'économie mais de suspendre de nouvelles dépenses en utilisant le patrimoine existant.

Monsieur le maire clôt le débat d'orientation budgétaire.

N° 2

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX EXERCICE 2013 DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire rappelle que des travaux menés en large concertation au cours des « Assises de l'éducation » ont montré le grand intérêt de la création d'un pôle 0-6 ans sur le site du groupe scolaire Henri-Sellier comprenant :

- un espace de vie parents/enfants
- un dispositif passerelle
- le transfert de l'école Égalité sur le site Henri-Sellier

Cette création nécessite des travaux d'investissement important. Afin d'en définir la nature et le volume, une mission de préprogramme et de faisabilité a été confiée à un économiste.

L'estimation prévisionnelle s'élève à :

Travaux	910 000 € H. T.
Honoraires et divers	128 000 € H. T.
Total	1 038 000 € H. T. soit 1 241 448 € T. T. C.

Financement prévisionnel :

D. E. T. R. (50 % de 1 000 000 €)	500 000 €
Vente bâtiment et/ou emprunt	538 000 €
Avance T. V. A.	203 448 €
Total	1 241 448 €

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le projet et son financement,
- solliciter la subvention au titre de la D .E. T. R.,
- s'engager à la réalisation des travaux en cas d'obtention de ladite subvention,
- prévoir le financement sous forme d'autorisation de programme et de crédit de paiement sur l'exercice 2013 et 2014.

Madame DUHAMEL souhaite que le conseil procède à deux votes distincts : le projet et son financement d'une part, et la demande de subvention d'autre part.

Monsieur le maire accepte et procède à deux votes.

Vote 1 : Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 27 voix pour et deux voix contre (Madame DUHAMEL et Monsieur OTHON) le principe du projet de pôle 0/6 ans et de son plan de financement.

Vote 2 : Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de subvention DETR pour les travaux du futur pôle 0/6 ans.

N° 3

CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ

Monsieur le maire a attribué, par arrêté du 21 janvier 2013, à Mme Annie LEMARIÉ, conseillère municipale, les attributions suivantes : l'accompagnement de la sortie de la convention ANRU, la gestion urbaine de proximité (GUP), l'accueil des nouveaux habitants.

Les délibérations du conseil municipal, en date des 15 et 31 mars 2008, avaient prévu l'attribution d'indemnités aux maire, maires adjoints et conseillers délégués, en application des articles L 2123-30, L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales, selon les montants suivants :

Maire	50 % de l'indice 1015.
Maire adjoint	20 % de l'indice 1015
Conseiller délégué	5,25 % de l'indice 1015

Il est donc proposé d'attribuer à Mme Annie LEMARIÉ l'indemnité prévue par la délibération du 31 mars 2008 soit 5,25 % de l'indice 1015, à compter de la date de sa délégation.

En application du 4^{ème} alinéa de l'article 2123-20-1 du C. G. C. T. La présente délibération sera accompagnée d'un tableau annexe reprenant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Monsieur le maire ajoute que la disparition de Luc RAGOT l'a conduit à étendre la délégation de Monsieur DETAYE, maire adjoint en charge de la DSU, en y ajoutant la délégation aux travaux. Cette délégation est très prenante alors que les enjeux de la GUP sont de plus en plus importants.

Monsieur CIVITA se questionne sur la pertinence de la nomination de nouvelles délégations à un an des élections.

Monsieur le maire insiste sur la charge de travail que cette délégation représente.

Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité l'attribution de d'une indemnité à Annie LEMARIE, conseillère municipale en charge l'accompagnement de la sortie de la convention ANRU, la gestion urbaine de proximité (GUP) et de l'accueil des nouveaux habitants.

N° 4

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le conseil communautaire de Caen la mer a déterminé la composition de la CLECT à trente-cinq membres, chaque commune membre de l'E. P. C. I. disposant ainsi d'un représentant au sein de la CLECT.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune

Monsieur le maire indique que la gouvernance de la communauté d'agglomération Caen la mer pose parfois question notamment vis-à-vis de certaines opacités (des négociations ont eu lieu dans le cadre de l'arrivée de nouvelles communes dans l'agglomération). La CLECT a donc une dimension politique importante et c'est pourquoi Monsieur le maire souhaite être désigné en tant que représentant de la commune au sein de cette instance.

Monsieur CIVITA propose la candidature de Madame LEHARIVEL.

Il est procédé à un vote. Résultat : on compte 3 voix pour la candidature de Madame LEHARIVEL et 26 voix pour la candidature de Monsieur le maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur le Maire comme représentant de Colombelles au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées à 26 voix pour et trois voix contre (Madame LEHARIVEL, Monsieur MARGUERET et Monsieur CIVITA).

N° 5

FICHER PARTAGÉ DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE DU CALVADOS

Monsieur le maire indique que, conformément à la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions et à la loi du 25 mars 2009, de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions, les bailleurs sociaux et leurs partenaires (Etat, collectivités locales, conseil général...) se sont engagés dans la mise en place et la gestion d'un outil commun qui permet l'enregistrement et l'observation de la demande de logement social à l'échelle du département.

Les objectifs de ce fichier partagé sont :

- simplifier les démarches des demandeurs,
- renforcer la transparence,
- améliorer la connaissance de la demande de logement social dans le département du Calvados,
- gérer le numéro unique au niveau départemental,
- intégrer à ce dispositif la gestion des accords collectifs, des publics prioritaires et de la mise en œuvre du DALO et le cas échéant la gestion des réservations.

Le fichier départemental de gestion de la demande locative sociale sera opérationnel à partir du 12 février 2013.

L'accès à ce fichier par les communes suppose que celles-ci délibèrent afin d'être agréées en tant que lieu d'enregistrement. Cette décision n'impactera pas l'activité des services puisque le code de la construction et de l'habitation prévoit qu'une commune qui a la qualité de lieu d'enregistrement mais ne souhaite pas exercer cette mission, peut confier celle-ci à un autre lieu d'enregistrement : Maison de l'habitat, bailleur...

Dans ce cas, la commune n'a pas la charge de l'enregistrement de la demande (saisie, attestation, renouvellement, mise à jour...) mais conserve l'accès aux données nominatives des demandeurs, aux informations relatives à l'historique de la demande, à la désignation de candidats pour les logements réservés par elle et à l'enregistrement privatif d'interventions sur les demandeurs.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à :

- solliciter l'agrément pour que la ville de Colombelles soit lieu d'enregistrement
- confier mandat à la Maison de l'Habitat et à signer la convention de mandat
- déléguer au mandataire la signature de la convention avec l'Etat et la charte déontologique.

Madame MONNET PAPIN précise qu'auparavant, chaque demandeur déposait ses demandes auprès des bailleurs ce qui rendait le système assez flou. Avec ce projet de numéro et de fichier uniques, ce flou sera clarifié et le personnel de la ville se trouvera soulagé de la saisie des demandes.

Monsieur MARGUERET demande si ce projet aura une incidence financière pour la commune.

Monsieur le maire précise que non.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à solliciter l'agrément pour que la ville de Colombelles soit lieu d'enregistrement, confier mandat à la Maison de l'Habitat et à signer la convention de mandat et à déléguer au mandataire la signature de la convention avec l'Etat et la charte déontologique.

N° 6

AMÉNAGEMENT URBAIN « LES HAUTS DE LA CITÉ LIBÉRÉE » OPÉRATION 11006

Monsieur le maire rappelle que, lors de la séance du 28 mars 2011, le conseil municipal a voté l'autorisation de programme pour l'aménagement urbain « Les Hauts de la Cité Libérée ».

Ces travaux consistent à :

1. Restructurer le parking rue Salvador Allende - rue Cité Libérée
2. Réorganiser le croisement entre les voies, de dévier les rues et redessiner le parking existant de manière à augmenter sa capacité
3. Réorganiser le parking situé à l'angle des rues de l'Egalité et de la Cité Libérée
4. Réaménager le square rue de la Paix

Ces travaux répartis en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles ont fait l'objet d'une consultation dans les formes définies à l'article 28 du code des marchés publics.

Le montant de l'opération, estimé par le maître d'œuvre, s'élève à 380 000 € H. T.

Le résultat de la consultation est le suivant :

Désignation des lots	Entreprises	Tranche ferme	Tranche conditionnelle n° 1	Tranche conditionnelle n° 2	Tranche conditionnelle n° 3	TOTAL H.T
Lot n° 1 Terrassement voirie-réseau	Eurovia	114 450.65 €	20 340.97 €	111 698.45 €	50 728.74 €	297 218.81 €
Lot n° 2 Espaces-verts	Vallois - Normandie	11 851.99 €	/	2 360.0 5 €	6 991.56 €	21 203.60 €
Montant total des travaux H.T.		126 302.64 €	20 340.97 €	114 058.50 €	57 720.30 €	318 422.41 €

Actuellement par délibération n° 6 du 15 mars 2008 prise en application de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, le maire a délégué pour signer les marchés passés selon une procédure adaptée d'un montant inférieur à 206 000 € H. T.

Le marché public de travaux en cause ayant été passé selon une procédure adaptée et s'élevant à un montant de 318 422.41 € HT, une délibération du conseil municipal est donc nécessaire pour autoriser la signature des marchés.

Le plan de financement a été voté par délibération du 28 mars 2011 portant autorisation de programme : opération n° 11006.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer les marchés précités.

Après avoir délibéré, les élus autorisent à l'unanimité le maire à signer les marchés correspondant à l'opération 11006 du projet d'aménagement Urbain « LES HAUTS DE LA CITÉ LIBÉRÉE ».

N° 7
MOIS DE L'ARCHITECTURE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA MAISON DE L'ARCHITECTURE DE BASSE NORMANDIE

Monsieur le maire indique que le mois de l'architecture contemporaine en Normandie est une manifestation portée à la fois par les Maisons de l'Architecture de Haute-Normandie et de Basse-Normandie et a pour objectif de sensibiliser à l'architecture contemporaine, à l'urbanisme, et aux enjeux de la ville de demain. Tous les publics sont ciblés : le grand public, les architectes, les professionnels, les élus, les enseignants, les enfants, etc. Cette manifestation se déroule courant mars et programme une centaine d'évènements sur l'ensemble des 5 départements normands.

Ainsi, trois manifestations sont proposées en 2013 à Colombelles :

- la visite du chantier de la salle pluri-sport ;
- un parcours urbain avec Olivier SIDET, designer sélectionné pour la création de mobilier urbain, dans le cadre d'un projet de commande publique avec le ministère de la culture ;
- la projection du dernier film sur le programme de rénovation urbaine, réalisé par Frédéric LETERRIER.

Dans ce cadre, la Maison de l'Architecture s'engage à réaliser la coordination générale de l'évènement, assurer la communication et fournir tous les outils nécessaires à celle-ci. En contrepartie, la ville de Colombelles s'engage à soutenir financièrement la manifestation à hauteur de 3 500 €.

Le conseil municipal est invité à approuver la participation de la ville de Colombelles au mois de l'architecture 2013 et à autoriser M. le maire à signer la convention de prestation de service avec la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la ville de Colombelles au mois de l'architecture 2013 et autorise le maire à signer la convention de prestation de service avec la Maison de l'Architecture de Basse-Normandie.

N° 8
DISPOSITIF DE COMMANDE PUBLIQUE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE PROJET DE CRÉATION DE MOBILIER URBAIN

Monsieur le maire annonce que, depuis 2010, la ville de Colombelles travaille avec les services de la DRAC et du ministère de la culture dans le cadre du dispositif de commande publique, pour la création d'éléments de mobilier urbain.

Le projet est né de questions telles que l'accompagnement de la population dans une ville en régénération urbaine. Ainsi, celui-ci part du postulat que des éléments de mobilier urbain jalonnant la ville ancienne, la ville nouvelle ou renouvelée, peuvent participer à la construction d'une identité de territoire et servir de marqueur de l'espace public existant ou en construction.

Ces réflexions ont abouti à la définition d'un projet avec le designer Olivier SIDET, qui propose quatre modèles de mobilier urbain, deux objets éoliens et deux assises. Le projet a été présenté auprès de la commission nationale de la commande publique du Ministère de la culture le 21 novembre 2012. Les membres de cette commission ont approuvé le projet et ont notamment apprécié l'opportunité de l'articulation d'un processus de création artistique original à un vaste chantier de requalification urbaine.

Cet avis favorable se concrétise par le soutien financier du Ministère de la culture à hauteur de 150 000 € pour la réalisation de ces éléments de mobilier urbain. Plus globalement, le plan de financement proposé se décline comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Création d'éléments de mobilier urbain	300 000 €	Ville	150 000 €
Honoraires et mise en situation des objets	100 000 €	Etat (ministère de la culture)	150 000 €
		Partenaires mécénat	100 000 €
TOTAL	400 000 €	TOTAL	400 000 €

Sur le plan calendaire, l'année 2013 est consacrée à la définition technique du projet, à la consultation et au choix des entreprises, la production des objets et leur mise en situation sur le terrain étant programmées en 2014.

Le conseil municipal est invité à approuver le projet de mobilier urbain confié à Olivier SIDET, ainsi que son financement, et à autoriser M. le maire à solliciter l'Etat pour le versement de l'aide financière allouée à hauteur de 150 000 €.

Monsieur POTTIER tient à souligner que l'aide de l'Etat est ici portée à son maximum (50% de cofinancement), ce qui est très rare. Par comparaison, la ville de Caen s'est engagée dans la même démarche (les statues de la place Saint Sauveur et se voit aidée à hauteur de 30%) mais Colombelles a fait le choix d'un projet plus « utile » avec le mobilier urbain associé à de nouveaux outils de communication. Monsieur POTTIER rappelle qu'Olivier SIDET est un designer

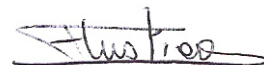
ayant conçu des objets pour Moulinex. Enfin, Monsieur POTTIER indique que les membres de la commission ont été très intéressés par la démarche de Colombelles, notamment au travers de sa dimension sociale et « quotidienne ».

Monsieur MARGUERET abonde dans ce sens et précise que la subvention originellement prévue était de 120 000€ et qu'obtenir 150 000€ est plutôt une performance !

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à solliciter l'Etat pour le versement de l'aide financière allouée à hauteur de 150 000 € dans le cadre du projet Mob'Urb.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h00.

Vu, le secrétaire de séance



Florent LUSTIÈRE